



SNC • LAVALIN

T3

**États financiers consolidés
intermédiaires résumés** (non audité)

Aux et pour les périodes de neuf mois se
terminant les 30 septembre 2011 et 2010

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	Note	30 septembre 2011	31 décembre 2010
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 000 634 \$	1 235 085 \$
Liquidités soumises à restrictions		38 289	39 369
Créances clients		1 296 470	1 273 509
Contrats en cours		539 767	624 547
Autres actifs financiers courants		331 196	271 139
Autres actifs courants		137 025	120 128
Total des actifs courants		3 343 381	3 563 777
Immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI	4	2 413 886	2 072 814
Provenant des autres activités		138 278	115 189
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	4	634 825	626 948
Goodwill		567 989	542 028
Actif d'impôt différé		171 632	158 419
Actifs financiers non courants		343 574	332 410
Autres actifs non courants		142 109	125 607
Total de l'actif		7 755 674 \$	7 537 192 \$
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs		1 390 552 \$	1 274 658 \$
Acomptes reçus sur contrats		344 828	422 930
Produits différés		780 870	728 187
Autres passifs financiers courants		308 113	324 949
Autres passifs courants		124 829	95 630
Tranche courante de la dette à long terme et dette à court terme :			
Sans recours provenant des ICI	4	241 238	38 762
Total des passifs courants		3 190 430	2 885 116
Dette à long terme :			
Avec recours		348 327	348 204
Sans recours provenant des ICI	4	1 477 802	1 529 024
Autres passifs financiers non courants		91 874	76 397
Provisions		187 820	177 087
Produits différés non courants		451 437	422 879
Passif d'impôt différé		164 600	151 861
Autres passifs non courants		9 314	9 304
Total du passif		5 921 604	5 599 872
Capitaux propres			
Capital social		442 121	424 935
Autres composantes des capitaux propres	10	(145 165)	(67 480)
Résultats non distribués		1 533 404	1 477 211
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		1 830 360	1 834 666
Participations ne donnant pas le contrôle		3 710	102 654
Total des capitaux propres		1 834 070	1 937 320
Total du passif et des capitaux propres		7 755 674 \$	7 537 192 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
(NON AUDITÉ)

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2011

2011						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin							
Capital social		Autres composantes des capitaux propres (note 10)	Résultats non distribués	Total			
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant						
Solde au début de la période	151 034	424 935 \$	(67 480) \$	1 477 211 \$	1 834 666 \$	102 654 \$	1 937 320 \$
Résultat net pour la période	-	-	-	300 239	300 239	8 405	308 644
Autres éléments du résultat global pour la période	-	-	(74 917)	(686)	(75 603)	701	(74 902)
Total du résultat global de la période	-	-	(74 917)	299 553	224 636	9 106	233 742
Dividendes déclarés (note 9)	-	-	-	(95 050)	(95 050)	-	(95 050)
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(627)	(627)
Rémunération provenant des options sur actions (note 7A)	-	-	-	13 230	13 230	-	13 230
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions	471	19 089	-	(3 610)	15 479	-	15 479
Actions rachetées et annulées	(649)	(1 903)	-	(34 174)	(36 077)	-	(36 077)
Rachat des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink (note 4A)	-	-	(2 768)	(124 353)	(127 121)	(110 813)	(237 934)
Rachat d'autres participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	597	597	(1 226)	(629)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	4 616	4 616
Solde à la fin de la période	150 856	442 121 \$	(145 165) \$	1 533 404 \$	1 830 360 \$	3 710 \$	1 834 070 \$

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2010

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capital social		Autres composantes des capitaux propres (note 10)	Résultats non distribués	Total			
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant						
Solde au début de la période	151 033	397 735 \$	(4 035) \$	1 124 508 \$	1 518 208 \$	81 485 \$	1 599 693 \$
Résultat net pour la période	-	-	-	331 341	331 341	7 857	339 198
Autres éléments du résultat global pour la période	-	-	(53 328)	(269)	(53 597)	575	(53 022)
Total du résultat global de la période	-	-	(53 328)	331 072	277 744	8 432	286 176
Dividendes déclarés (note 9)	-	-	-	(76 982)	(76 982)	-	(76 982)
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(220)	(220)
Rémunération provenant des options sur actions (note 7A)	-	-	-	10 754	10 754	-	10 754
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions	388	12 219	-	(2 214)	10 005	-	10 005
Actions rachetées et annulées	(391)	(1 060)	-	(17 767)	(18 827)	-	(18 827)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	4 954	4 954
Solde à la fin de la période	151 030	408 894 \$	(57 363) \$	1 369 371 \$	1 720 902 \$	94 651 \$	1 815 553 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE RÉSULTAT
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT
PAR ACTION ET LE NOMBRE D' ACTIONS)

		TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	Note	2011	2010	2011	2010
Produits par activité :					
Services		597 992 \$	493 637 \$	1 642 533 \$	1 452 449 \$
Ensembles		758 799	610 501	2 082 923	1 466 227
O&M		308 284	308 041	1 016 739	946 840
ICI		115 031	100 820	345 515	315 529
		1 780 106	1 512 999	5 087 710	4 181 045
Coûts directs liés aux activités		1 439 118	1 191 197	4 158 572	3 269 186
Marge brute		340 988	321 802	929 138	911 859
Frais de vente, généraux et administratifs		150 650	132 175	469 840	408 500
Charges financières nettes	5	30 999	25 230	84 581	81 613
Résultat avant impôt sur le résultat		159 339	164 397	374 717	421 746
Charge d'impôt sur le résultat		30 709	34 826	66 073	82 548
Résultat net pour la période		128 630 \$	129 571 \$	308 644 \$	339 198 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Actionnaires de SNC-Lavalin		125 620 \$	128 062 \$	300 239 \$	331 341 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		3 010	1 509	8 405	7 857
Résultat net pour la période		128 630 \$	129 571 \$	308 644 \$	339 198 \$
Résultat par action (en \$)					
De base		0,83 \$	0,85 \$	1,99 \$	2,19 \$
Dilué		0,83 \$	0,84 \$	1,97 \$	2,18 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)					
De base	8	150 889	150 967	150 888	150 963
Dilué		151 800	151 970	152 027	152 142

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2011			2010		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période	125 620 \$	3 010 \$	128 630 \$	128 062 \$	1 509 \$	129 571 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 10)	(12 863)	2	(12 861)	14 712	50	14 762
Actifs financiers disponibles à la vente (note 10)	(1 479)	-	(1 479)	12 739	-	12 739
Couvertures de flux de trésorerie (note 10)	(36 484)	224	(36 260)	(14 963)	224	(14 739)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages complémentaires de retraite	(307)	-	(307)	2 942	-	2 942
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 10)	(53 218)	-	(53 218)	(27 441)	-	(27 441)
Économie d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	29 100	-	29 100	7 331	-	7 331
Total des autres éléments du résultat global pour la période	(75 251)	226	(75 025)	(4 680)	274	(4 406)
Total du résultat global pour la période	50 369 \$	3 236 \$	53 605 \$	123 382 \$	1 783 \$	125 165 \$

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2011			2010		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période	300 239 \$	8 405 \$	308 644 \$	331 341 \$	7 857 \$	339 198 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des des établissements à l'étranger (note 10)	(6 480)	38	(6 442)	(18 874)	(87)	(18 961)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 10)	(437)	-	(437)	24 474	-	24 474
Couvertures de flux de trésorerie (note 10)	(42 115)	663	(41 452)	(21 546)	662	(20 884)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages complémentaires de retraite	(923)	-	(923)	(658)	-	(658)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 10)	(56 653)	-	(56 653)	(56 476)	-	(56 476)
Économie d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	31 005	-	31 005	19 483	-	19 483
Total des autres éléments du résultat global pour la période	(75 603)	701	(74 902)	(53 597)	575	(53 022)
Total du résultat global pour la période	224 636 \$	9 106 \$	233 742 \$	277 744 \$	8 432 \$	286 176 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

		TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	Note	2011	2010	2011	2010
Activités opérationnelles					
Résultat net pour la période		128 630 \$	129 571 \$	308 644 \$	339 198 \$
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :					
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs :					
Provenant des ICI		20 904	20 801	61 820	60 815
Provenant des autres activités		11 383	9 497	31 949	29 429
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net		30 709	34 826	66 073	82 548
Impôt sur le résultat reçu (payé)		11 012	(1 856)	(8 114)	(25 016)
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	5	30 999	25 230	84 581	81 613
Intérêts payés :					
Provenant des ICI		(13 202)	(12 667)	(58 624)	(49 797)
Provenant des autres activités		(10 936)	(15 590)	(21 912)	(31 623)
Charge comptabilisée à l'égard d'options sur actions	7A	3 806	2 000	13 230	10 754
Charge comptabilisée à l'égard des régimes d'unités de participation en actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions restreintes	7B	1 794	1 242	6 250	4 114
Bénéfice provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		(23 896)	(12 821)	(80 663)	(54 426)
Produit financier généré par les créances en vertu des accords de concession de services		(4 580)	(3 400)	(12 615)	(9 541)
Reprise du produit financier provenant des accords de concession de services		2 404	2 449	7 246	7 350
Autres		1 384	12 838	(24 510)	(4 263)
Dividendes et distributions reçus des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		15 796	704	69 851	32 581
		206 207	192 824	443 206	473 736
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	11	92 312	(64 051)	57 368	(215 069)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		298 519	128 773	500 574	258 667
Activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles :					
Provenant des ICI		(121 674)	(97 268)	(344 864)	(308 389)
Provenant des autres activités		(19 934)	(13 440)	(48 112)	(27 289)
Paiements au titre des ICI ¹		(20 209)	(22 834)	(83 067)	(34 823)
Acquisition d'entreprises		(23 308)	(8 567)	(58 385)	(36 172)
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		(312)	(1 955)	1 121	(4 527)
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(34 389)	(6 200)	(65 583)	(31 077)
Reprise des créances en vertu des accords de concession de services		61 023	4 033	70 079	11 761
Augmentation du prêt à l'Exploitant du projet Ambatovy		-	(1 714)	(3 894)	(7 271)
Autres		(5 661)	1 447	(12 942)	(5 769)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(164 464)	(146 498)	(545 647)	(443 556)
Activités de financement					
Remboursement de la dette sans recours provenant des ICI		(861)	(840)	(6 809)	(50 446)
Acquisition de la débenture d'une filiale en lien avec la transaction d'AltaLink	4A	(50 000)	-	(50 000)	-
Remboursement de la dette avec recours provenant des autres activités		-	(105 000)	-	(105 000)
Augmentation de la dette sans recours provenant des ICI		65 552	42 911	202 436	250 524
Produit de l'exercice d'options sur actions		2 553	3 683	15 479	10 005
Rachat d'actions		(5 489)	(1 661)	(36 077)	(18 827)
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	9	(31 689)	(25 664)	(95 050)	(76 982)
Acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink ¹	4A	(228 816)	-	(228 816)	-
Autres		6 356	5 323	9 594	4 081
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		(242 394)	(81 248)	(189 243)	13 355
Augmentation (diminution) liée à l'écart de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus dans des établissements à l'étranger		(2 426)	6 020	(135)	(10 373)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(110 765)	(92 953)	(234 451)	(181 907)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		1 111 399	1 102 444	1 235 085	1 191 398
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		1 000 634 \$	1 009 491 \$	1 000 634 \$	1 009 491 \$

¹ L'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink est classée dans les flux de trésorerie affectés aux activités de financement en conformité avec les IFRS en vertu de directives spécifiques applicables aux acquisitions des participations ne donnant pas le contrôle et, par conséquent, n'est pas incluse dans les « Paiements au titre des ICI » présentés comme activités d'investissement.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. MODE DE PRÉSENTATION	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	9
4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)	10
5. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	13
6. RÉGIMES DE RETRAITE	13
7. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	14
8. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION	14
9. DIVIDENDES	15
10. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	15
11. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE	17
12. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	17
13. ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE	18
14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS	18

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

La Société, qui célèbre son 100^e anniversaire en 2011, fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie, de la construction ainsi que de l'exploitation et de l'entretien (« O&M ») par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 40 autres pays, et travaille actuellement sur des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités, qui sont désignés par l'abréviation « ICI » dans les présents états financiers.

2. MODE DE PRÉSENTATION

A) MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Ils font partie de la période couverte par les premiers états financiers annuels établis selon les IFRS, et l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 ») a été appliquée. Une explication de l'incidence pour la Société de la transition aux IFRS sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie est fournie à la note 14.

La préparation d'états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément à l'IAS 34 a nécessité des changements aux méthodes comptables par rapport aux derniers états financiers annuels préparés selon les Principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada.

Les méthodes comptables des IFRS décrites dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011 ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées. Elles ont également été appliquées pour préparer l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2010 conformément aux IFRS aux fins de la transition, comme l'exige l'IFRS 1. Se référer à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011 pour une description complète des principales méthodes comptables de la Société.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011 et sont également applicables pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers et instruments financiers dérivés, qui sont évalués à la juste valeur. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés sont destinés à fournir une mise à jour des états financiers annuels complets les plus récents et des premiers états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société établis conformément aux IFRS pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011. Par conséquent, ces états financiers n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les derniers états financiers consolidés annuels audités de la Société et les premiers états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société établis conformément aux IFRS pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011.

Le 4 novembre 2011, le conseil d'administration a approuvé la publication de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société.

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

B) NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES À ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.
- L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), remplace l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et le SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre.
- L'IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et le SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des entités contrôlées conjointement.
- L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.
- L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées à la suite de la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, visent à exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.
- Les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, visent à éliminer l'application de la méthode dite « du corridor » ayant pour effet de reporter la comptabilisation des gains et des pertes, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes et de ces modifications sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les produits et le résultat d'exploitation de la Société par secteur se présentent comme suit :

	TROISIÈME TRIMESTRE				NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE			
	2011		2010		2011		2010	
	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION
Services et Ensembles								
Infrastructures et environnement	537 761 \$	39 538 \$	503 334 \$	73 901 \$	1 425 303 \$	55 395 \$	1 246 917 \$	173 298 \$
Produits chimiques et pétrole	247 828	13 033	220 481	(2 954)	822 492	50 681	652 789	19 278
Mines et métallurgie	255 730	29 794	169 959	16 887	666 538	46 266	480 944	43 141
Énergie ¹	238 592	40 235	138 103	47 909	550 981	93 759	340 144	89 105
Autres secteurs	76 880	10 057	72 261	5 002	260 142	29 909	197 882	15 331
O&M	308 284	8 528	308 041	12 225	1 016 739	29 768	946 840	26 011
ICI	115 031	25 597	100 820	16 422	345 515	91 721	315 529	80 285
	1 780 106 \$	166 782	1 512 999 \$	169 392	5 087 710 \$	397 499	4 181 045 \$	446 449
Reprise d'éléments inclus ci-dessus :								
Revenus d'intérêts imputés		(8 459)		(5 220)		(22 615)		(21 547)
Charges financières nettes liées aux ICI		25 605		20 863		68 921		60 597
Charge d'impôt sur le résultat liée aux ICI		3 347		2 916		7 007		9 742
Participations ne donnant pas le contrôle avant impôt sur le résultat		3 063		1 676		8 486		8 118
Résultat avant charges financières nettes et impôt sur le résultat		190 338		189 627		459 298		503 359
Charges financières nettes (note 5)		30 999		25 230		84 581		81 613
Résultat avant impôt sur le résultat		159 339		164 397		374 717		421 746
Charge d'impôt sur le résultat		30 709		34 826		66 073		82 548
Résultat net pour la période		128 630 \$		129 571 \$		308 644 \$		339 198 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :								
Actionnaires de SNC-Lavalin		125 620		128 062		300 239		331 341
Participations ne donnant pas le contrôle		3 010		1 509		8 405		7 857
Résultat net pour la période		128 630 \$		129 571 \$		308 644 \$		339 198 \$

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », ses dividendes provenant de l'Autoroute 407, ainsi que son résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des autres ICI, puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2011	2010	2011	2010
Informations supplémentaires :				
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :				
Provenant de l'Autoroute 407	13 839 \$	- \$	59 968 \$	31 871 \$
Provenant des autres ICI	11 758	16 422	31 753	48 414
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI : ¹				
Provenant d'un gain sur cession de certains actifs liés à des solutions technologiques	-	19 625	-	19 625
Excluant le gain sur cession de certains actifs liés à des solutions technologiques	100 023	92 015	208 518	231 431
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période	125 620 \$	128 062 \$	300 239 \$	331 341 \$

¹ Le 2 août 2010, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a conclu une entente avec une tierce partie pour procéder à la cession de certains actifs liés à des solutions technologiques qui aident à gérer et à optimiser le passage du courant dans les réseaux électriques. Cette transaction a généré un gain avant impôts de 22,8 millions \$ inclus dans les activités de la catégorie Ensembles, sous « Énergie », et a résulté en un gain après impôts de 19,6 millions \$ inclus à la rubrique « Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI » pour le troisième trimestre de 2010.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin sont comptabilisés comme suit :

Méthode de comptabilisation

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non significative	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Entité contrôlée conjointement	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale

Modèle de comptabilisation

TYPE DE CONCESSION	MODÈLE DE COMPTABILISATION
Accords de concession de services comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Modèle comptable réservé aux actifs financiers lorsque le concessionnaire n'assume pas le risque de demande
	Modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles lorsque le concessionnaire assume le risque de demande
	Modèle de la bifurcation lorsque le concessionnaire et le concédant se répartissent le risque de demande
Autres investissements	Modèle basé sur des faits et circonstances spécifiques, mais les actifs d'infrastructure sont habituellement comptabilisés comme immobilisations corporelles

Les principales concessions et accords de partenariat public-privé qui entrent dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (« IFRIC 12 »), sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL ») qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que certaines informations supplémentaires ci-dessous.

A) AJOUTS D'ICI ET AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DANS LES ICI

I) PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2011

ALTALINK

En septembre 2011, SNC-Lavalin a conclu l'achat de la participation de 23,08 % de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP ») dans AltaLink pour une contrepartie totale en espèces de 228,8 millions \$ qui comprend le coût initial de 213,0 millions \$ annoncé en février 2011 auquel s'ajoutent, depuis l'annonce, un montant de 4,6 millions \$ d'apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle et un montant de 11,2 millions \$ reflétant la valeur temporelle de l'argent et les frais connexes à l'acquisition. Dans le cadre de cette transaction, SNC-Lavalin a comptabilisé un passif d'impôt différé supplémentaire de 9,1 millions \$. À la suite de cette transaction, la participation de la Société dans AltaLink a augmenté de 76,92 % à 100 %.

Le tableau suivant présente les effets de cette transaction sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin :

Contrepartie en espèces payée pour la participation additionnelle de 23,08 % dans AltaLink, incluant les frais connexes à l'acquisition	228 816 \$
Comptabilisation d'un passif d'impôt différé	9 118
Total de la contrepartie et du passif relatifs à la transaction portant sur les capitaux propres	237 934
Moins : valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition	110 813
Écart comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	127 121 \$

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

Lors de l'acquisition de la participation restante dans AltaLink, SNC-Lavalin a aussi acquis de MEAP une débenture émise par une des filiales de la Société ayant une valeur nominale de 45,0 millions \$, plus les intérêts courus. L'acquisition de la débenture pour une contrepartie de 50,0 millions \$ et des intérêts courus de 1,1 million \$ pour une contrepartie totale de 51,1 millions \$ en espèces a résulté en une perte de 5,0 millions \$ avant impôts (3,8 millions \$ après impôts). Cette perte est due au fait que la débenture émise par la filiale de SNC-Lavalin était comptabilisée au coût amorti dans son état de la situation financière en conformité avec les IFRS alors que le compte à recevoir relatif à cette débenture comptabilisé dans l'état de la situation financière d'une autre filiale de SNC-Lavalin était comptabilisé au montant de la contrepartie payée de 50,0 millions \$ qui correspond à sa juste valeur. Lors de la consolidation, l'actif et le passif des filiales sont éliminés.

Le tableau suivant présente les effets de l'acquisition de la participation de 23,08 % et de la débenture de 45,0 millions \$ sur la valeur comptable de la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink, à la date de transaction :

Valeur comptable de la participation acquise de 23,08 % des participations ne donnant pas le contrôle, avant la date d'acquisition	110 813 \$
Valeur comptable de la débenture et les intérêts courus acquis par SNC-Lavalin et éliminés lors de la consolidation	46 062
Augmentation nette de la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink	156 875
Valeur comptable de la participation de 76,92 % de SNC-Lavalin dans AltaLink, excluant la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle	370 859
Valeur comptable de la participation de 100 % de SNC-Lavalin dans AltaLink, après l'acquisition	527 734 \$

Tel qu'il est mentionné précédemment, la valeur comptable de la participation de 100 % de SNC-Lavalin dans AltaLink de 527,7 millions \$ n'a pas été affectée par l'écart entre i) la contrepartie totale de 237,9 millions \$ et ii) la valeur comptable de la participation de 23,08 % des participations ne donnant pas le contrôle avant l'acquisition de 110,8 millions \$, car cet écart de 127,1 millions \$ a été comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin.

RAINBOW HOSPITAL PARTNERSHIP

En septembre 2011, Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »), une filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin, s'est vu octroyer par le gouvernement du Nouveau-Brunswick le contrat en partenariat public-privé pour la conception, la construction, la mise en service, le financement et certains services d'exploitation et d'entretien du nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick. Rainbow a sous-traité la construction du nouvel hôpital à une coentreprise dirigée par SNC-Lavalin. Il comportera 140 lits répartis entre 7 blocs de soins ambulatoires, ainsi que des installations consacrées à l'enseignement et à la recherche, au soutien clinique, de même qu'aux services administratifs et généraux. Il servira également d'établissement psychiatrique médico-légal pour la Province. SNC-Lavalin Opérations et maintenance fournira au Centre des activités d'exploitation et d'entretien pendant 30 ans.

SNC-Lavalin financera les coûts relatifs à ce projet en ayant recours à sa trésorerie et équivalents de trésorerie. L'investissement de SNC-Lavalin dans Rainbow est comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale.

II) EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

CHINOOK ROADS PARTNERSHIP

À la fin de mars 2010, Chinook Roads Partnership (« Chinook »), entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans laquelle SNC-Lavalin détient une participation en capitaux propres de 50 %, a signé avec Transports Alberta un contrat de conception, de construction, d'exploitation, d'entretien et de financement partiel du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail à Calgary, au Canada.

En vertu de ce contrat en partenariat public-privé, Chinook concevra et construira un tronçon de route à 6 voies de 25 km, qui comprendra 9 échangeurs, un passage au-dessus d'une route, 2 passages au-dessus d'une voie ferrée et 27 ouvrages de ponts. Une fois les travaux terminés, Chinook exploitera et entretiendra l'autoroute et les autres infrastructures déjà en place jusqu'en 2043.

Concurremment à la signature du contrat avec Transports Alberta, Chinook a sous-traité le travail d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») et celui de l'exploitation et de l'entretien à des coentreprises détenues à 50 % par SNC-Lavalin.

SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à investir dans Chinook la somme totale de 32,3 millions \$ en capitaux propres et en prêts subordonnés.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

PROJET DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL

En juillet 2010, SNC-Lavalin, son partenaire et le Centre universitaire de santé McGill (« CUSM ») ont annoncé la clôture financière et la signature officielle d'une entente de partenariat entre le CUSM et Groupe immobilier santé McGill (« GISM »), dont les partenaires sont SNC-Lavalin et Innisfree Ltd. En vertu de cette entente de 34 ans en partenariat public-privé, GISM concevra, construira, financera et entretiendra le nouveau Campus Glen du CUSM, comprenant principalement deux hôpitaux, un centre du cancer et un institut de recherche, à Montréal, au Canada.

Également en juillet 2010, GISM a octroyé à SNC-Lavalin un contrat d'IAC d'environ 1,6 milliard \$ pour la conception et la construction des installations. Les travaux de construction sont en cours et devraient se terminer à l'automne de 2014. Une fois ces travaux terminés, GISM entretiendra le campus pendant les 30 années suivantes.

SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à investir, directement ou indirectement, un montant de 191,8 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés. L'investissement de SNC-Lavalin dans GISM est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

RAYALSEEMA EXPRESSWAY PRIVATE LIMITED

La Société a acquis en 2010 une participation de 36,9 % dans Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »), entité qui avait antérieurement conclu une entente avec la Commission des autoroutes nationales de l'Inde pour construire et exploiter le tronçon Cuddapah-Kurnool de 189 km de l'autoroute nationale 18, dans l'État de l'Andhra Pradesh, en Inde. En vertu de cette entente de 30 ans en partenariat public-privé, REPL élargira à 4 voies le présent tronçon à 2 voies et exploitera le tronçon de l'autoroute à péage. SNC-Lavalin s'est engagée à investir dans REPL la somme de 36,7 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés. L'investissement de SNC-Lavalin dans REPL est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

B) CESSIONS D'ICI

I) CESSIONS EN 2010

VALENER INC. (PRÉCÉDEMMENT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO)

En octobre 2010, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a conclu, avec un groupe d'institutions financières, une entente en vue de vendre toutes les actions qu'elle détient dans Valener inc. (TSX:VNR) (« Valener »), soit environ 10,07 % (3 516 453 actions ordinaires) de Valener, par opération en bloc souscrite, pour un produit net de 58,7 millions \$, résultant en une perte après impôts de 1,3 million \$. La transaction s'est conclue en novembre 2010.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRENCAP

En novembre 2010, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a conclu une entente avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour vendre toute sa participation d'environ 11,1 % dans la Société en commandite Trencap. La transaction a généré un produit net de 118,2 millions \$, résultant en un gain après impôts de 27,4 millions \$.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

C) VALEUR COMPTABLE NETTE ET DESCRIPTION DES ICI

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut les actifs et les passifs suivants provenant de ses ICI :

	30 SEPTEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 837 \$	16 757 \$
Liquidités soumises à restrictions	2 339	8 235
Créances clients, contrats en cours, autres actifs financiers courants et autres actifs courants	67 319	45 698
Immobilisations corporelles	2 413 886	2 072 814
Goodwill	203 786	203 786
Actifs financiers non courants, autres actifs non courants et actif d'impôt différé	426 860	401 391
Total de l'actif	3 134 027	2 748 681
Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs courants	227 629	142 560
Dette à court terme sans recours et tranche courante de la dette à long terme sans recours	241 238	38 762
Dette à long terme sans recours	1 477 802	1 529 024
Autres passifs financiers non courants, provisions, produits différés non courants et autres passifs non courants	535 486	498 728
Participations ne donnant pas le contrôle	–	98 172
Total du passif et des participations ne donnant pas le contrôle	2 482 155	2 307 246
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	651 872 \$	441 435 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	346 242 \$	392 528 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode du coût	288 583	234 420
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	634 825 \$	626 948 \$
Valeur comptable nette totale des ICI	1 286 697 \$	1 068 383 \$

5. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2011	2010	2011	2010
Produits d'intérêts :				
Provenant des ICI	(2 101) \$	(28) \$	(5 348) \$	(61) \$
Provenant des autres activités	(2 529)	(1 987)	(7 593)	(3 872)
Intérêts sur la dette :				
Avec recours	5 462	7 300	16 372	22 298
Sans recours provenant des ICI :				
AltaLink	19 142	17 501	58 216	50 528
Autres	1 970	2 203	6 000	6 442
Autres:				
Provenant des ICI ¹	6 594	1 187	10 053	3 688
Provenant des autres activités	2 461	(946)	6 881	2 590
Charges financières nettes	30 999 \$	25 230 \$	84 581 \$	81 613 \$

¹ Au cours du troisième trimestre de 2011, les autres charges financières nettes provenant des ICI incluent une perte avant impôts de 5,0 millions \$ liée à l'acquisition d'une débenture d'une filiale en lien avec la transaction d'AltaLink (note 4A).

6. RÉGIMES DE RETRAITE

SNC-Lavalin a des régimes de retraite à cotisations déterminées, pour lesquels les cotisations sont comptabilisées comme une charge dans la période où elles sont engagées, et des régimes de retraite à prestations déterminées qui procurent des prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service et des salaires de fin de carrière.

La charge totale comptabilisée par SNC-Lavalin pour ses régimes de retraite à prestations déterminées a été de 0,1 million \$ pour le troisième trimestre de 2011 (troisième trimestre de 2010 : 1,7 million \$) et de 0,9 million \$ pour les neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2011 (neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2010 : 4,5 millions \$).

7. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

A) RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté à titre de charge au troisième trimestre et au cours des neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2011 était de 3,8 millions \$ (2010 : 2,0 millions \$) et de 13,2 millions \$ (2010 : 10,8 millions \$), respectivement. Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	TROISIÈME TRIMESTRE (*)		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2011	2010	2011	2010
Taux d'intérêt sans risque	1,48 %	—	2,15 %	2,47 %
Volatilité prévue du cours de l'action	34,71 %	—	34,78 %	36,65 %
Durée prévue de l'option	4 ans	—	4 ans	4 ans
Dividendes prévus	1,00 %	—	1,00 %	1,00 %

(*) Il n'y a aucun chiffre pour le troisième trimestre de 2010 puisqu'aucune option n'a été octroyée aux employés au cours de cette période.

Au troisième trimestre de 2011, 5 000 options sur actions ont été octroyées (troisième trimestre de 2010 : aucune option sur actions), ayant une juste valeur moyenne pondérée de 13,87 \$ par option sur actions. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, 1 119 200 options sur actions ont été octroyées par la Société aux employés (période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010 : 1 098 500 options sur actions), ayant une juste valeur moyenne pondérée de 15,04 \$ par option sur actions (période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010 : 15,49 \$ par option sur actions).

Au 30 septembre 2011, 5 757 338 options sur actions étaient en cours (5 126 117 options sur actions au 31 décembre 2010), alors que 1 182 300 options sur actions étaient disponibles en vue d'octrois futurs (548 516 options sur actions en vertu du Régime d'options sur actions de 2009 au 31 décembre 2010), en vertu du Régime d'options sur actions de 2011 de la Société.

B) RÉGIME D'UNITÉS DE PARTICIPATION EN ACTIONS, RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES ET RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2011		2010	
	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS OCTROYÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS OCTROYÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ
Régime d'unités de participation en actions de 2009	35 734	55,00 \$	31 322	52,40 \$
Régime d'unités d'actions différées de 2009	36 516	54,98 \$	34 027	52,40 \$
Régime d'unités d'actions restreintes	91 678	55,07 \$	72 400	52,35 \$

La charge de rémunération relative au régime d'unités de participation en actions, au régime d'unités d'actions différées et au régime d'unités d'actions restreintes constatée au cours du troisième trimestre et de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 était de 1,8 million \$ (2010 : 1,2 million \$) et de 6,3 millions \$ (2010 : 4,1 millions \$), respectivement.

8. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux troisièmes trimestres et au cours des périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2011 et 2010 utilisé dans le calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

(EN MILLIERS)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2011	2010	2011	2010
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	150 889	150 967	150 888	150 963
Effet dilutif des options sur actions	911	1 003	1 139	1 179
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	151 800	151 970	152 027	152 142

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, 2 206 450 options sur actions en cours ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives (1 090 750 options sur actions en cours au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010).

9. DIVIDENDES

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011, SNC-Lavalin a constaté, à titre de distributions à ses actionnaires, des dividendes de 95,1 millions \$ ou de 0,63 \$ par action (77,0 millions \$ ou 0,51 \$ par action pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010).

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2011	2010
Dividendes à payer au 1 ^{er} janvier	- \$	- \$
Dividendes intermédiaires déclarés durant la période de neuf mois terminée le 30 septembre	95 050	76 982
Dividendes intermédiaires payés durant la période de neuf mois terminée le 30 septembre	(95 050)	(76 982)
Dividendes à payer au 30 septembre	- \$	- \$

10. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, nets de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010 :

	30 SEPTEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(27 557) \$	(21 077) \$
Actifs financiers disponibles à la vente	955	1 317
Couvertures de flux de trésorerie	(49 981)	(15 920)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(68 582)	(31 800)
Autres composantes des capitaux propres	(145 165) \$	(67 480) \$

- La composante écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession.
- La composante actifs financiers disponibles à la vente découle de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- La composante couvertures de flux de trésorerie représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

10. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2011 et 2010 :

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2011	2010	2011	2010
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :				
Solde au début de la période	(14 694) \$	(33 586) \$	(21 077) \$	- \$ ¹
Gains (pertes) de la période courante	(12 863)	14 712	(6 480)	(18 874)
Solde à la fin de la période	(27 557)	(18 874)	(27 557)	(18 874)
Actifs financiers disponibles à la vente :				
Solde au début de la période	2 185	21 453	1 317	11 215
Gains (pertes) de la période courante	(331)	12 739	746	24 474
Économie (charge) d'impôt liée aux gains (pertes) de la période courante	94	(2 097)	(85)	(3 594)
Reclassement en résultat net	(1 148)	-	(1 183)	-
Charge d'impôt liée aux montants reclassés en résultat net	155	-	160	-
Solde à la fin de la période	955	32 095	955	32 095
Couvertures de flux de trésorerie :				
Solde au début de la période	(20 887)	(6 424)	(15 920)	(1 136)
Gains (pertes) de la période courante	(28 771)	(24 256)	(37 674)	8 237
Économie (charge) d'impôt liée aux gains (pertes) de la période courante	6 855	3 565	8 513	(12 625)
Reclassement en résultat net	(7 713)	9 293	(4 441)	(29 783)
Charge (économie) d'impôt relative aux montants reclassés en résultat net	3 303	(2 842)	2 309	14 643
Solde à la fin de la période avant l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink	(47 213)	(20 664)	(47 213)	(20 664)
Portion des couvertures de flux de trésorerie attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle allouée aux capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	(3 690)	-	(3 690)	-
Économie d'impôt liée à la portion allouée des couvertures de flux de trésorerie d'AltaLink	922	-	922	-
Solde à la fin de la période après l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle d'AltaLink	(49 981)	(20 664)	(49 981)	(20 664)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :				
Solde au début de la période	(33 979)	(31 722)	(31 800)	(14 114)
Quote-part de la période courante	(54 059)	(28 427)	(61 640)	(62 939)
Économie d'impôt liée à la quote-part de la période courante	18 606	9 457	21 072	22 452
Reclassement en résultat net	841	986	4 987	6 463
Charge (économie) d'impôt liée aux montants reclassés en résultat net	9	(214)	(1 201)	(1 782)
Solde à la fin de la période	(68 582)	(49 920)	(68 582)	(49 920)
Autres composantes des capitaux propres	(145 165) \$	(57 363) \$	(145 165) \$	(57 363) \$

¹ Tel que mentionné à la note 14, la Société a choisi de reclasser les écarts de change cumulés inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global, dans le poste "écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger", dans les résultats non distribués à la transition aux IFRS le 1^{er} janvier 2010.

11. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Au tableau suivant figurent les éléments inclus dans la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie liés aux activités opérationnelles et présentés aux tableaux des flux de trésorerie :

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2011	2010	2011	2010
Diminution (augmentation) des créances clients	163 936 \$	(108 024) \$	(30 764) \$	11 359 \$
Diminution (augmentation) des contrats en cours	(112 384)	(109 710)	86 654	(194 728)
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	23 964	37 751	(63 296)	9 341
Diminution (augmentation) des autres actifs courants	22 378	(16 226)	2 693	(23 288)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	75 430	42 701	109 141	(52 268)
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	(19 233)	17 766	(78 225)	(20 012)
Augmentation (diminution) des produits différés	(17 257)	66 156	49 298	128 441
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	(3 695)	(5 156)	15 136	(33 970)
Augmentation (diminution) des autres passifs courants	(40 827)	10 691	(33 269)	(39 944)
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	92 312 \$	(64 051) \$	57 368 \$	(215 069) \$

12. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées, conformément aux IFRS.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la consolidation intégrale ou de la mise en équivalence sont éliminés dans la période où ils se produisent, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI avec un tiers. Les profits découlant de transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés, conformément aux IFRS.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DU PROFIT INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où il se produit, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink avec un tiers, par suite de l'approbation des tarifs
Accords de concession de services comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où il se produit, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente contractuelle conclue avec son client
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où il se produit, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente contractuelle conclue avec son client
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où il se produit, comme déduction de l'actif, et par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2011, SNC-Lavalin a constaté des produits de 174,8 millions \$ (troisième trimestre de 2010 : 59,3 millions \$) et de 464,9 millions \$ (neuf premiers mois de 2010 : 179,6 millions \$), respectivement, provenant des contrats auprès des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2011, les produits intra-groupe générés à la suite des transactions avec AltaLink pour des montants de 101,1 millions \$ (troisième trimestre de 2010 : 57,8 millions \$) et de 213,6 millions \$ (neuf premiers mois de 2010 : 191,2 millions \$), respectivement, ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés puisqu'ils sont considérés comme ayant été réalisés avec un tiers.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 55,8 millions \$ au 30 septembre 2011 (12,0 millions \$ au 31 décembre 2010). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 129,1 millions \$ au 30 septembre 2011 (178,6 millions \$ au 31 décembre 2010).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

13. ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

En juin 2011, CANDU Énergie inc. (« CANDU Énergie »), filiale en propriété exclusive de la Société, a convenu avec le gouvernement du Canada d'acquérir certains actifs de la division des réacteurs commerciaux d'Énergie atomique du Canada limitée (« EACL ») moyennant un prix de 15 millions \$ et des redevances sur des projets de nouvelle construction et de prolongement de la vie utile. Dans le cadre de cette transaction, EACL conservera ses passifs antérieurs. En plus de cette acquisition, CANDU Énergie mettra la dernière main au programme de développement du réacteur CANDU évolué (EC6), avec l'aide du gouvernement du Canada qui injectera jusqu'à 75 millions \$.

En octobre 2011, CANDU Énergie a conclu l'acquisition puisque toutes les conditions relatives à la transaction, dont la conformité à la Loi sur la concurrence et l'obtention de certaines approbations administratives ont été satisfaites. La Société travaille actuellement à finaliser la répartition du prix d'achat relatif à cette acquisition.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Tel qu'il est mentionné à la note 2, les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34.

En février 2008, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada a annoncé que les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public seraient tenues d'adopter les IFRS pour préparer leurs états financiers intermédiaires et annuels portant sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En octobre 2009, le CNC a réaffirmé que la date de basculement serait le 1^{er} janvier 2011 pour la conversion aux IFRS, telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), de l'information financière des entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public. Par conséquent, les méthodes comptables de la Société conformes aux IFRS et décrites à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011 ont été employées dans la préparation de ces états financiers consolidés résumés intermédiaires au 30 septembre 2011 et pour la période de neuf mois terminée à cette date, de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2010, de même que de toutes les informations comparatives fournies dans ces états financiers. Par conséquent, le 1^{er} janvier 2010 correspond à la date de transition (la « date de transition ») marquant le passage de la Société des principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada aux IFRS.

La présente note a été préparée dans le but d'expliquer au lecteur les répercussions pour la Société du passage des PCGR du Canada aux IFRS. Elle est structurée comme suit :

Section	Titre	Objectif
14.1	Résumé	Présente un aperçu des principales différences comptables relatives aux méthodes comptables de la Société découlant de l'adoption des IFRS
14.2	Incidence de l'adoption des IFRS sur l'état consolidé de la situation financière et les capitaux propres de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour l'état consolidé de la situation financière et les capitaux propres de la Société au 30 septembre 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
14.3	Incidence de l'adoption des IFRS sur les comptes consolidés de résultat de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour les comptes consolidés de résultat de la Société pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010 et pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
14.4	Incidence de l'adoption des IFRS sur les états consolidés du résultat global de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour les états consolidés du résultat global de la Société pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010 et pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
14.5	Incidence de l'adoption des IFRS sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société	Décrit les principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS pour les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société au 1 ^{er} janvier 2010 et par la suite
14.6	Autres	Décrit d'autres directives des IFRS quant au 1 ^{er} janvier 2010

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.1 Résumé

Comme l'exigent les IFRS, la Société a appliqué l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), à la préparation de ses états financiers consolidés conformément aux IFRS. Selon le principe général qui sous-tend l'IFRS 1, les états financiers conformes aux IFRS doivent être préparés comme si la Société avait utilisé les IFRS en guise de cadre conceptuel pour sa comptabilité depuis sa constitution (c'est-à-dire une application rétrospective).

L'IFRS 1 n'exige pas le retraitement de tous les états financiers historiques antérieurs à la date de transition (le 1^{er} janvier 2010), mais l'incidence sur le résultat net des différences cumulatives entre les PCGR du Canada et les IFRS découlant des transactions effectuées avant cette date doit être comptabilisée à titre d'ajustement au solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2010. Comme l'adoption des IFRS constitue un fardeau considérable pour les émetteurs qui les appliquent pour la première fois, l'IFRS 1 prévoit un nombre limité d'exceptions obligatoires et d'exemptions facultatives au principe général de l'application rétrospective. Tous les émetteurs qui appliquent les IFRS pour la première fois doivent appliquer les exceptions obligatoires, mais ils ont le choix d'appliquer ou non les exemptions facultatives. La Société a appliqué toutes les exceptions obligatoires et certaines des exemptions facultatives qui sont présentées en détail dans la présente note, ce qui a entraîné l'application prospective des IFRS pour ces exceptions et exemptions.

Au moment du passage aux IFRS, certaines méthodes comptables de la Société ne requéraient aucune modification, tandis que d'autres ont été modifiées. Le tableau qui suit présente les principales différences entre les IFRS et les PCGR du Canada qui ont eu une incidence sur les états financiers consolidés de la Société :

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

IFRS	PCGR du Canada	Incidence sur la Société à la date de transition	Incidence future sur la Société	Application rétrospective
Accords de concession de services (IFRIC 12) [note a de la section 14.2]				
L'IFRIC 12 donne des directives sur la comptabilisation de certains accords de partenariat public-privé admissibles. Aux termes de ces accords, le concessionnaire comptabilise les infrastructures en appliquant soit le modèle de l'immobilisation incorporelle, soit le modèle de l'actif financier, ou une combinaison des deux.	Aucune norme équivalente. Le traitement comptable découle des normes comptables pertinentes, selon les faits et circonstances propres à l'accord.	Les ajustements relatifs à l'application rétrospective de l'IFRIC 12 ont été constatés dans les résultats non distribués d'ouverture de la Société à la date de transition aux IFRS.	La Société adoptera les recommandations de l'IFRIC 12 pour la comptabilisation de ses accords de partenariat public-privé admissibles.	Oui
Participations dans des coentreprises (IAS 31) [note b de la section 14.2]				
Les IFRS permettent actuellement de comptabiliser les entités contrôlées conjointement en appliquant soit la méthode de la mise en équivalence, soit la méthode de la consolidation proportionnelle. Les IFRS exigent qu'un coentrepreneur comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des activités contrôlées conjointement et des actifs contrôlés conjointement.	Les PCGR du Canada exigent que la méthode de la consolidation proportionnelle soit utilisée pour tous les types de coentreprises.	Lors de la transition aux IFRS, la Société a choisi de comptabiliser ses entités contrôlées conjointement, principalement les ICI, au moyen de la méthode de la mise en équivalence. À la date de transition, l'ajustement lié à cette modification de méthode comptable a été constaté dans les résultats non distribués d'ouverture de la Société. Cet ajustement s'applique aux placements dont la valeur comptable est négative.	La Société continue de comptabiliser sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des activités contrôlées conjointement, tandis que la méthode de la mise en équivalence s'applique aux entités contrôlées conjointement (principalement les ICI).	Oui
Regroupements d'entreprises (IFRS 3)				
Les IFRS exigent que tous les regroupements d'entreprises soient comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs nets identifiables acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont constatés à leur juste valeur totale, tandis que les composantes des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise sont constatées soit : i) à leur juste valeur; ii) selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle des montants constatés des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Tous les frais connexes à l'acquisition sont constatés dans les charges de la période, à moins qu'il ne s'agisse des coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres.	En vertu des PCGR du Canada, les acquisitions d'entreprises étaient comptabilisées au moyen de la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs nets identifiables et le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises étaient constatés au titre de la quote-part de l'acquéreur de la juste valeur des actifs nets acquis. Toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise était constatée au titre de la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans la valeur comptable nette des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Tous les frais connexes à l'acquisition étaient capitalisés dans le goodwill, à moins qu'il ne s'agisse des coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres.	Comme le permet l'exemption facultative de l'IFRS 1, une entité peut décider de ne pas appliquer l'IFRS 3 de façon rétrospective aux regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition. La Société a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises survenus avant le 1 ^{er} janvier 2010. Cependant, la Société a respecté toutes les exigences de l'IFRS 1 pour ce qui est des regroupements d'entreprises qu'elle a constatés avant la date de transition. Aucun ajustement lié aux regroupements d'entreprises n'a été inscrit par la Société à la date de transition aux IFRS.	Tous les regroupements d'entreprises survenus à compter du 1 ^{er} janvier 2010 sont constatés au moyen de la méthode de l'acquisition.	Non
Avantages du personnel (IAS 19) [note d.2 de la section 14.2]				
Les IFRS permettent de comptabiliser les écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires de retraite dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global.	Les PCGR exigent que les écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires de retraite soient comptabilisés dans le résultat net.	L'exemption facultative en vertu de l'IFRS 1 permet la comptabilisation des écarts actuariels cumulés non constatés au moyen d'un ajustement au solde d'ouverture des résultats non distribués à la date de transition aux IFRS. La Société a choisi d'appliquer cette exemption et a constaté un ajustement au titre du solde de ses pertes actuarielles cumulatives nettes non constatées en vertu des PCGR du Canada dans ses résultats non distribués d'ouverture à la date de transition.	L'incidence des écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires de retraite n'influera plus sur le résultat net, conformément au choix de méthode comptable de la Société. L'incidence des écarts actuariels sera comptabilisée immédiatement dans les capitaux propres plutôt que constatée dans le résultat net sur une période de temps donnée.	Non

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

IFRS	PCGR du Canada	Incidence sur la Société à la date de transition	Incidence future sur la Société	Application rétrospective
Effets des variations des cours des monnaies étrangères (IAS 21) [note d.3 de la section 14.2]				
Les IFRS ne font aucune distinction entre les établissements étrangers autonomes et les établissements étrangers intégrés. Elles exigent plutôt que toutes les entités, y compris les établissements à l'étranger, déterminent leur monnaie fonctionnelle et convertissent leurs résultats et leur situation financière dans cette monnaie. Ensuite, les états financiers des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie fonctionnelle de l'entité présentant l'information financière sont convertis dans la monnaie de présentation, afin que les établissements à l'étranger soient inclus dans les états financiers de l'entité présentant l'information financière selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle ou selon la méthode de la mise en équivalence au moyen d'une méthode équivalant à la méthode du cours de clôture.	Les PCGR du Canada exigent de convertir les états financiers des établissements étrangers autonomes selon la méthode du cours de clôture et de convertir les états financiers des établissements étrangers intégrés selon la méthode temporelle.	L'exemption facultative prévue par l'IFRS 1 permet à une entité de remettre à zéro ses écarts de change cumulés pour tous les établissements à l'étranger en transférant le solde de ses écarts de change cumulés, compris dans l'état des variations des capitaux propres, dans ses résultats non distribués à la date de transition aux IFRS. La Société a choisi de se prévaloir de cette exemption et a transféré dans ses résultats non distribués le solde calculé selon les PCGR du Canada inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global, sous la rubrique « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger », à la date de transition aux IFRS.	Depuis le 1 ^{er} janvier 2010, la Société applique les directives des IFRS quant aux monnaies étrangères sur une base prospective, sans aucune incidence significative prévue sur son résultat net.	Non
Activités assujetties à la réglementation des tarifs [note c.5 de la section 14.2]				
Il n'existe aucune norme précise sur les activités assujetties à la réglementation des tarifs.	Les PCGR du Canada donnent des directives pour les entités assujetties à la réglementation des tarifs sur la constatation de leurs actifs réglementaires et de leurs passifs réglementaires.	La valeur comptable des éléments des immobilisations corporelles ou incorporelles assujettis à la réglementation des tarifs peut comprendre, en vertu des PCGR du Canada, des montants qui ne peuvent être capitalisés en vertu des IFRS. En vertu de l'exemption facultative prévue par l'IFRS 1, en vigueur pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2011, une entité peut utiliser la valeur comptable établie selon les PCGR du Canada pour de tels éléments comme solde d'ouverture à la date de transition aux IFRS, si elle adopte de façon anticipée cette exemption facultative le 1^{er} janvier 2010. La Société a choisi de se prévaloir de cette exemption facultative le 1^{er} janvier 2010 et l'a appliquée aux éléments qualifiés des immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink, sa filiale dont les activités d'exploitation de lignes de transport d'électricité et de postes électriques en Alberta, au Canada, sont assujetties à la réglementation des tarifs. Les éléments qualifiés des immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink assujettis à la réglementation des tarifs sont, par conséquent, comptabilisés au solde établi selon les PCGR du Canada dans l'état consolidé de situation financière de la Société à la date de transition aux IFRS et par la suite. Tous les autres actifs et passifs d'AltaLink sont assujettis à l'obligation d'application rétrospective prévue par l'IFRS 1, sous réserve des exceptions obligatoires et des exemptions facultatives.	Les immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink, dont l'exploitation est assujettie à la réglementation des tarifs et qui ont été construites ou acquises le 1 ^{er} janvier 2010 ou après cette date, sont comptabilisées selon les dispositions pertinentes applicables des IFRS. Aucune incidence significative n'est prévue sur le résultat net d'AltaLink suite au passage aux IFRS.	Non pour les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'exploitation est assujettie à la réglementation des tarifs
Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (IAS 39) [note d.1 de la section 14.2]				
Les IFRS exigent que tous les actifs financiers disponibles à la vente soient évalués à la juste valeur, à moins que celle-ci ne puisse être établie de façon fiable.	Selon les PCGR du Canada, les titres non cotés sont évalués au coût, même si la juste valeur peut être déterminée de façon fiable.	La Société a évalué ses titres non cotés à la juste valeur au 1 ^{er} janvier 2010, sauf les titres pour lesquels la juste valeur n'a pu être déterminée de façon fiable, et a comptabilisé un ajustement correspondant dans le cumul des autres éléments du résultat global au 1 ^{er} janvier 2010.	Après le 1 ^{er} janvier 2010, les gains et les pertes résultant de la réévaluation de ces titres sont constatés dans l'état du résultat global.	Oui

Les autres exemptions facultatives prévues par l'IFRS 1, ainsi que d'autres normes comptables en vertu desquelles la Société doit faire le choix d'une méthode parmi des méthodes comptables permises ne sont pas analysées ici, puisque leur incidence est négligeable pour la Société.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.2 Incidence de l'adoption des IFRS sur l'état consolidé de la situation financière de la Société au 30 septembre 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

30 septembre 2010						
Incidence de la transition aux IFRS						
	PCGR du Canada	IFRIC 12 (note 14.2 a)	IAS 31 (note 14.2 b)	Reclassements (note 14.2 c)	Autres (note 14.2 d)	Incidence fiscale
ACTIF						IFRS
Actifs courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 049 285	-	(39 794)	-	-	1 009 491
Liquidités soumises à restrictions	300 863	-	(265 079)	-	-	35 784
Créances clients et autres débiteurs	1 434 201	(16 537)	(12 007)	(400 432)	-	1 005 225
Contrats en cours	669 916	-	-	-	-	669 916
Contrats en cours provenant des accords de concession	105 777	(63 744)	(42 033)	-	-	-
Autres actifs financiers courants	-	-	(9 727)	273 116	496	263 885
Actif d'impôt différé	83 779	-	-	(83 779)	-	-
Autres actifs courants	-	-	(521)	127 316	-	126 795
Total des actifs courants	3 643 821	(80 281)	(369 161)	(83 779)	496	3 111 096
Immobilisations corporelles :						
Provenant des ICI	2 470 296	(141 394)	(389 837)	54 183	(11 957)	1 981 291
Provenant des autres activités	112 131	-	-	-	(2 310)	109 821
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	422 709	55 261	131 104	50 319	32 434	691 827
Goodwill	528 664	-	-	-	(565)	528 099
Actif d'impôt différé	-	-	(11 093)	83 779	91 114	159 177
Actifs financiers non courants	-	221 152	(432 515)	526 577	17 388	332 602
Autres actifs non courants	884 893	-	(270 906)	(509 274)	-	104 713
Total de l'actif	8 062 514	54 738	(1 342 408)	121 805	126 600	7 018 626
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF						
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 524 325	-	(53 478)	(249 656)	4	1 221 195
Acomptes reçus sur contrats	508 185	-	(134 221)	-	-	373 964
Produits différés	587 821	(555)	36 242	7 459	-	630 967
Autres passifs financiers courants	-	-	129 280	158 892	-	288 172
Autres passifs courants	-	-	(264)	61 482	-	61 218
Tranche courante de la dette à long terme et dette à court terme :						
Sans recours provenant des ICI	110 080	-	(105 949)	125 163	-	129 294
Total des passifs courants	2 730 411	(555)	(128 390)	103 340	4	2 704 810
Dette à long terme :						
Avec recours	348 165	-	-	-	-	348 165
Sans recours provenant des ICI	2 794 516	-	(1 288 698)	(125 163)	-	1 380 655
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	113 395	(1 421)	111 974
Provisions	-	-	-	106 630	22 016	128 646
Produits différés non courants	-	-	-	397 204	-	397 204
Passif d'impôt différé	28 758	-	(651)	(3 012)	91 114	125 062
Autres passifs non courants	481 148	-	(4 002)	(470 589)	-	6 557
Total du passif	6 382 998	(555)	(1 421 741)	121 805	111 713	5 203 073
Participations ne donnant pas le contrôle	93 163	-	-	(93 163)	-	-
Capitaux propres						
Capital social	408 894	-	-	-	-	408 894
Suplus d'apport	43 739	-	-	(43 739)	-	-
Autres composantes des capitaux propres	(96 176)	-	(3 056)	-	47 542	(57 363)
Résultats non distribués	1 229 896	53 839	82 389	43 739	(32 689)	1 369 371
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	1 586 353	53 839	79 333	-	14 853	1 720 902
Participations ne donnant pas le contrôle	-	1 454	-	93 163	34	94 651
Total des capitaux propres	1 586 353	55 293	79 333	93 163	14 887	1 815 553
Total du passif et des capitaux propres	8 062 514	54 738	(1 342 408)	121 805	126 600	7 018 626

Se reporter aux pages 23 à 31 pour les notes explicatives du rapprochement ci-dessus.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Rapprochement des capitaux propres

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

Incidence de la transition aux IFRS

	note	30 septembre 2010
Total de l'avoir des actionnaires en vertu des PCGR du Canada		1 586 353
Accords de concession de services	14.2 a	55 293
Entités contrôlées conjointement	14.2 b	79 333
Reclassement des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres	14.2 c.1	93 163
Évaluation des titres disponibles à la vente	14.2 d.1	38 253
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages complémentaires de retraite	14.2 d.2	(19 868)
Autres		(3 498)
Total de l'ajustement au titre des capitaux propres, avant impôt sur le résultat		242 676
Incidence fiscale de ce qui précède		(13 476)
Total de l'ajustement au titre des capitaux propres		229 200
Total des capitaux propres en vertu des IFRS		1 815 553

14.2 a. ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES (IFRIC 12)

Au moment du passage aux IFRS, la Société a adopté l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »), de manière rétrospective. L'IFRIC 12 fournit des indications sur la comptabilisation de certaines ententes de partenariat public-privé admissibles aux termes desquelles le concédant (en général un gouvernement) :

- i. contrôle ou réglemente les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif; et
- ii. contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

En règle générale, dans un accord de concession de services public-privé entrant dans le champ d'application de l'IFRIC 12, l'infrastructure sous-jacente sert à offrir des services publics (par exemple, des routes, des ponts, des hôpitaux, des centrales électriques, etc.) aux usagers de ces services. L'accord contractuel intervenant entre le gouvernement et le concessionnaire est appelé « accord de concession de services »; le gouvernement y précise les responsabilités et le mode de rémunération du concessionnaire. Le concessionnaire est habituellement responsable de la construction, de l'exploitation, de l'entretien et de la remise en état de l'infrastructure. Il est habituellement rémunéré soit par le gouvernement, soit par les usagers, ou par les deux. Dans certains cas, le concessionnaire peut recevoir des paiements du gouvernement au cours de la phase de construction initiale. À l'échéance de l'accord de concession de services, l'infrastructure est cédée au gouvernement, souvent sans aucune autre contrepartie. La durée des accords est très variable, mais des périodes de 20 à 40 ans sont courantes.

Aux termes de tels accords de concession, le concessionnaire comptabilise l'infrastructure en appliquant i) le modèle de l'immobilisation incorporelle si le concessionnaire assume un risque lié à la demande lié à l'utilisation de l'infrastructure; ii) le modèle de l'actif financier si le concessionnaire n'assume pas un tel risque; iii) une combinaison des deux modèles (le modèle de la bifurcation) si le concessionnaire assume une partie du risque lié à la demande.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Il a été déterminé que les ICI de la Société au tableau suivant faisaient partie du champ d'application de l'IFRIC 12 :

	Modèle de l'actif financier	Modèle de l'immobilisation incorporelle
ICI existants au 1 ^{er} janvier 2010 :		
InTransit BC L.P.	√	
Okanagan Lake Concession L.P.	√	
Groupe immobilier Ovation (Québec) inc.	√	
TC Dôme S.A.S.	√	
ICI conclus après le 1 ^{er} janvier 2010 :		
Chinook Roads Partnership	√	
Groupe immobilier santé McGill	√	
Rayalseema Expressway Private Limited		√

Aux termes des accords de concession de services en question, le concessionnaire confie habituellement en sous-traitance l'IAC ainsi que l'exploitation et l'entretien à des filiales ou à des coentreprises de la Société.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des accords de concession entrant dans le champ d'application de l'IFRIC 12 pour lesquels le modèle de l'actif financier s'applique :

Risque lié à la demande	Le gouvernement assume le risque lié à la demande, puisqu'il verse à la Société un montant en numéraire fixe, habituellement sous réserve de la disponibilité et des objectifs de rendement, indépendamment de l'utilisation de l'infrastructure.
Incidence sur les comptes consolidés de résultat de la Société	Principe général : La Société comptabilise le total de la contrepartie dans les produits selon la juste valeur de chacun des livrables. Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe générés par les filiales ou les coentreprises de la Société agissant à titre d'entrepreneur ou d'exploitant pour le concessionnaire ne sont pas éliminés, de sorte que la Société constate les produits et le résultat lié à toutes les activités fournies dans le cadre de l'accord de concession. Produits liés à la construction : La Société constate les produits et les coûts liés à la construction d'une infrastructure conformément à l'IAS 11, <i>Contrats de construction</i>, (« IAS 11 ») selon la même méthode que tout autre contrat de construction, et classe ces produits dans la catégorie d'activité « Ensembles ». Produits liés aux activités d'exploitation et d'entretien : La Société constate les produits et les coûts liés aux activités d'exploitation et d'entretien d'une infrastructure comme tout autre contrat d'exploitation et d'entretien et classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M ». Produits liés à la remise en état : Lorsque des activités de remise en état sont considérées comme des activités génératrices de produits, les produits sont constatés conformément à l'IAS 11, selon la même méthode que tout autre contrat similaire, et la Société classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M ». Produits financiers : Les produits financiers générés par les actifs financiers sont constatés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont classés dans les produits de la catégorie d'activité « ICI ».
Incidence sur les états consolidés de la situation financière de la Société	Les produits comptabilisés par la Société en vertu du modèle de l'actif financier sont cumulés au poste « Créances financières en vertu des accords de concession de services » présentés dans les « Actifs financiers non courants » des états consolidés de la situation financière de la Société. Le solde du poste « Créances financières en vertu des accords de concession de services » est réduit du montant versé par le gouvernement.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Pour les accords de concession comptabilisés selon le modèle de l'immobilisation incorporelle, le concessionnaire comptabilise un actif incorporel dans la mesure où il reçoit le droit de facturer l'utilisation de l'actif.

Les coûts d'emprunt, le cas échéant, sont capitalisés comme faisant partie de la valeur comptable de l'actif incorporel pendant la phase de construction. La capitalisation des coûts d'emprunt cesse lorsque l'infrastructure est prête pour son utilisation prévue.

L'actif incorporel est amorti sur la durée d'utilité attendue, qui correspond à la période de concession dans un accord de concession de services. La période d'amortissement commence lorsque l'infrastructure est prête à être utilisée.

Le seul accord de concession de services de la Société qui est comptabilisé selon le modèle de l'immobilisation incorporelle est le REPL, qui est un ICI comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

14.2 b. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (IAS 31)

La Société exerce certaines de ses activités par l'intermédiaire de coentreprises, qui sont principalement des activités contrôlées conjointement, dans le cas des catégories Services, Ensembles et O&M, et des entités contrôlées conjointement, dans le cas des ICI.

Activités contrôlées conjointement

Aux termes des PCGR du Canada, les activités contrôlées conjointement étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Conformément aux IFRS, la Société comptabilise les actifs dont elle a le contrôle, les passifs qu'elle contracte et les charges qu'elle engage, de même que sa quote-part des produits des activités contrôlées conjointement. Par conséquent, il n'y a pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société à la date de transition ni par la suite en ce qui a trait à la comptabilisation de ses activités contrôlées conjointement.

Entités contrôlées conjointement

Aux termes des IFRS, les participations dans des entités contrôlées conjointement doivent être comptabilisées soit selon la méthode de la mise en équivalence, soit selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Aux termes des PCGR du Canada, ces participations étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Afin que la comptabilisation de ses entités contrôlées conjointement, qui se rapportent essentiellement aux ICI, reflète mieux la nature des activités en question, la Société a choisi d'adopter la méthode de la mise en équivalence au moment de son passage aux IFRS. Le recours à cette méthode pour comptabiliser les entités contrôlées conjointement procure au lecteur une meilleure connaissance des actifs sous-jacents de la Société, de la provenance de ses produits et de ses ressources financières, que la méthode de la consolidation proportionnelle, selon laquelle la Société constatait sa quote-part d'actifs et de passifs sur lesquels elle n'exerce pas de contrôle ou à l'égard desquels elle n'est liée par aucune obligation, notamment la dette qui est sans recours contre la Société.

- *Incidence sur les états consolidés de la situation financière de la Société*

Au 30 septembre 2010, la Société a éliminé sa quote-part des actifs et des passifs consolidés proportionnellement liés à ses participations dans des entités contrôlées conjointement et comptabilise son investissement net dans ces entités à titre d'« ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût », en ce qui a trait aux entités contrôlées conjointement relatives aux ICI.

Aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exigeait que la Société comptabilise sa quote-part des pertes des entités contrôlées conjointement, sans égard pour la valeur comptable de son investissement dans les entités en question. Par conséquent, le solde des participations dans des entités contrôlées conjointement se chiffrait à un montant négatif de 79,3 millions \$ au 30 septembre 2010, surtout à cause de l'Autoroute 407.

Aux termes des IFRS, la méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une entité contrôlée conjointement lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. Comme la Société n'a pas contracté d'obligation juridique ou implicite pas plus qu'elle n'a effectué de paiements au nom de ces entités contrôlées conjointement, la valeur comptable des investissements de la Société dans ces entités n'est pas négative aux termes des IFRS, mais s'établit à néant.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Par conséquent, le changement de méthode comptable servant à comptabiliser les entités contrôlées conjointement de la Société (passage de la méthode de la consolidation proportionnelle aux termes des PCGR du Canada à la méthode de la mise en équivalence aux termes des IFRS) a été pris en compte de manière rétrospective et s'est traduit par une augmentation de 79,3 millions \$ des capitaux propres de la Société au 30 septembre 2010 (soit une hausse de 82,4 millions \$ des résultats non distribués et une baisse de 3,1 millions \$ des autres composantes des capitaux propres), variation qui se rapporte principalement à l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407.

- *Incidence sur les comptes consolidés de résultat de la Société*

En ce qui a trait au compte consolidé de résultat, aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exigeait de la Société qu'elle consolide ligne par ligne sa quote-part des produits des activités ordinaires et des charges des entités contrôlées conjointement.

Aux termes des IFRS, la méthode de la mise en équivalence exige de la Société qu'elle comptabilise dans le compte de résultat sa quote-part du résultat net de ses entités contrôlées conjointement pour la période. De plus, selon la méthode de la mise en équivalence, les distributions à recevoir d'une entité contrôlée conjointement sont portées en réduction de la valeur comptable de l'investissement comptabilisé par la Société. Lorsque les dividendes à recevoir de l'entité contrôlée conjointement excèdent la valeur comptable de l'investissement, cette valeur comptable est réduite à néant, mais ne prend pas de valeur négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. L'excédent des dividendes à recevoir de l'entité contrôlée conjointement est comptabilisé par la Société en résultat net.

Par conséquent, les ajustements apportés aux comptes consolidés de résultat de la Société pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2010 sont les suivants : i) élimination des produits et des charges comptabilisés antérieurement par la Société selon la méthode de la consolidation proportionnelle; ii) comptabilisation par la Société de sa quote-part du résultat net pour les périodes de ses entités contrôlées conjointement dont le compte d'investissements indique une valeur comptable positive au 30 septembre 2010; iii) comptabilisation au résultat net par la Société des dividendes reçus de ses entités contrôlées conjointement qui excèdent la valeur comptable de l'investissement.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.2 c. RECLASSEMENTS

Les reclassements suivants ont été apportés à l'état consolidé de la situation financière de la Société au 30 septembre 2010, le reclassement total étant présenté dans la colonne « Reclassements » du tableau figurant à la rubrique « Incidence de l'adoption des IFRS sur l'état consolidé de la situation financière au 30 septembre 2010 » :

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)							30 septembre 2010
Postes de l'état de la situation financière	note 14.2 c.1	note 14.2 c.2	note 14.2 c.3	note 14.2 c.4	note 14.2 c.5	note 14.2 c.6	Total
Reclassements							
Actifs courants							
Créances clients et autres débiteurs	-	(400 432)	-	-	-	-	(400 432)
Autres actifs financiers courants	-	273 116	-	-	-	-	273 116
Actif d'impôt différé	-	-	(83 779)	-	-	-	(83 779)
Autres actifs courants	-	127 316	-	-	-	-	127 316
Incidence nette sur les actifs courants	-	-	(83 779)	-	-	-	(83 779)
Actifs non courants							
Immobilisations corporelles :							
Provenant des ICI	-	-	-	228 019	(173 836)	-	54 183
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	-	50 319	-	-	-	-	50 319
Actif d'impôt différé	-	-	83 779	-	-	-	83 779
Actifs financiers non courants	-	526 577	-	-	-	-	526 577
Autres actifs non courants	-	(576 896)	-	-	67 622	-	(509 274)
Incidence nette sur les actifs non courants	-	-	83 779	228 019	(106 214)	-	205 584
Total de l'incidence sur les actifs	-	-	-	228 019	(106 214)	-	121 805
Passifs courants							
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	(219 362)	-	-	-	(30 294)	(249 656)
Produits différés	-	-	-	7 459	-	-	7 459
Autres passifs financiers courants	-	158 892	-	-	-	-	158 892
Autres passifs courants	-	61 482	-	-	-	-	61 482
Tranche courante de la dette à long terme et dette à court terme :							
Sans recours provenant des ICI	-	125 163	-	-	-	-	125 163
Incidence nette sur les passifs courants	-	126 175	-	7 459	-	(30 294)	103 340
Passifs non courants							
Dette à long terme :							
Sans recours provenant des ICI	-	(125 163)	-	-	-	-	(125 163)
Autres passifs financiers non courants	-	209 097	-	-	(95 702)	-	113 395
Provisions	-	-	-	-	-	106 630	106 630
Produits différés non courants	-	-	-	220 560	176 644	-	397 204
Passif d'impôt différé	-	(3 012)	-	-	-	-	(3 012)
Autres passifs non courants	-	(207 097)	-	-	(187 156)	(76 336)	(470 589)
Incidence nette sur les passifs non courants	-	(126 175)	-	220 560	(106 214)	30 294	18 465
Participations ne donnant pas le contrôle	(93 163)	-	-	-	-	-	(93 163)
Capitaux propres							
Surplus d'apport	(43 739)	-	-	-	-	-	(43 739)
Résultats non distribués	43 739	-	-	-	-	-	43 739
Participations ne donnant pas le contrôle	93 163	-	-	-	-	-	93 163
Incidence nette sur les capitaux propres	93 163	-	-	-	-	-	93 163
Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres	-	-	-	228 019	(106 214)	-	121 805

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les reclassements au 30 septembre 2010.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.2. c.1 Reclassement de participations ne donnant pas le contrôle et du surplus d'apport

Aux termes des IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans les capitaux propres, puisqu'elles représentent l'intérêt résiduel de la Société dans les actifs nets de ses filiales et correspondent donc à la définition de capitaux propres énoncée dans le *Cadre de préparation et de présentation des états financiers*. Conformément aux PCGR du Canada, les participations ne donnant pas le contrôle étaient présentées séparément de l'avoir des actionnaires. Ce changement entraîne une augmentation des capitaux propres de 93,2 millions \$ au 30 septembre 2010.

À la date de transition, la Société a choisi de reclasser le montant du surplus d'apport relatif à la rémunération provenant des options sur actions aux résultats non distribués. Ce changement entraîne une diminution du surplus d'apport et une augmentation équivalente des résultats non distribués de 43,7 millions \$ au 30 septembre 2010.

14.2 c.2 Reclassement des instruments financiers et non financiers

Certains chiffres relatifs aux instruments financiers et non financiers ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée par la Société au moment du passage aux IFRS, comme le prescrit l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ce reclassement n'a pas eu d'incidence sur le total des actifs ou le total des passifs de la Société, ni sur ses capitaux propres.

14.2 c.3 Reclassement de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé

Aux termes des PCGR du Canada, lorsqu'une entreprise sépare ses actifs et ses passifs en actifs et en passifs courants et non courants, la tranche des actifs et des passifs d'impôt différé était aussi séparée en éléments courants et non courants.

Aux termes des IFRS, lorsqu'une entité sépare dans son état de la situation financière les actifs et les passifs en actifs et en passifs courants et non courants, elle doit classer l'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé dans les actifs non courants et les passifs non courants. Par conséquent, un actif d'impôt différé de 83,8 millions \$ inclus dans les actifs courants a été reclassé dans les actifs non courants au 30 septembre 2010.

14.2 c.4 Transferts d'actifs provenant de clients

AltaLink, une filiale de la Société, effectue certaines transactions aux termes desquelles elle reçoit de clients de la trésorerie qu'elle consacre à la construction de lignes de transport d'électricité et de postes électriques, ce qui assure à ces clients l'accès continu à un approvisionnement en électricité. Les PCGR du Canada ne prévoient pas de règle particulière pour le traitement de ce type d'arrangement; le montant des sommes reçues par AltaLink était présenté dans l'état de la situation financière en réduction de la valeur comptable des éléments d'immobilisations corporelles concernés.

Au moment du passage aux IFRS, la Société a adopté l'interprétation IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, (l'« IFRIC 18 ») de manière rétrospective à compter du 29 avril 2002 (soit la date de création d'AltaLink). L'IFRIC 18 s'applique aux transactions décrites ci-dessus. Conformément à l'IFRIC 18, lorsqu'une entité reçoit d'un client un transfert de trésorerie, elle doit évaluer si l'élément d'immobilisation corporelle construit ou acquis répond à la définition d'un actif. S'il satisfait à la définition d'un actif, l'entité doit comptabiliser l'élément d'immobilisation corporelle à son coût et comptabiliser les produits ou les produits différés, selon le cas, au même montant, en fonction de la politique de comptabilisation des produits applicable.

Ce changement s'est traduit par une augmentation des immobilisations corporelles de 228,0 millions \$ au 30 septembre 2010 et une hausse correspondante des produits différés, dont une tranche de 7,4 millions \$ comptabilisée en passifs courants et le solde de 220,6 millions \$, en produits différés non courants.

Ce changement a également eu pour effet d'augmenter les produits et la dotation aux amortissements de 2,0 millions \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010 et de 5,1 millions \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, sans incidence sur le résultat net.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.2 c.5 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et activités assujetties à la réglementation des tarifs

En vertu des PCGR du Canada, AltaLink comptabilisait les passifs liés aux coûts de démantèlement futurs relatifs à la mise hors service provisoire et à la mise hors service définitive des installations de transport. En vertu des IFRS, AltaLink comptabilise une réserve au titre du passif lié aux coûts de restauration pour les coûts de démantèlement futurs prévus relatifs à la mise hors service d'immobilisations corporelles.

Aux termes des IFRS, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations d'AltaLink au 30 septembre 2010 ont été réduites de 187,2 millions \$ pour les ramener à néant, diminution qui a été combinée à une réduction de 106,2 millions \$ d'immobilisations corporelles et à une augmentation de 81,0 millions \$ des produits différés non courants.

Tel qu'il est mentionné dans la section 14.1, AltaLink est une entité dont les activités sont assujetties à la réglementation des tarifs. Aux termes des PCGR du Canada, elle est soumise aux règles comptables applicables aux entités assujetties à la réglementation des tarifs. En conséquence, AltaLink présentait certaines de ses immobilisations incorporelles, principalement des droits fonciers, à même les immobilisations corporelles. Aux termes des IFRS, ces immobilisations incorporelles sont présentées à l'état de la situation financière dans un poste distinct. Ce reclassement a eu pour effet de diminuer les immobilisations corporelles de 67,6 millions \$ au 30 septembre 2010 et d'augmenter les autres actifs non courants du même montant.

14.2 c.6 Provisions

Aux termes des PCGR du Canada, les provisions étaient incluses au poste « Dettes fournisseurs et autres créditeurs » et « Autres passifs non courants » de l'état de la situation financière. Aux termes des IFRS, les provisions doivent figurer à l'état de la situation financière dans un poste distinct. Ce reclassement a eu pour effet de diminuer les dettes fournisseurs et autres créditeurs de 30,3 millions \$ et les autres passifs non courants de 76,3 millions \$ au 30 septembre 2010 et d'augmenter les provisions du même montant.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.2 d. AUTRES AJUSTEMENTS

Les autres ajustements suivants ont été apportés à l'état consolidé de la situation financière de la Société au 30 septembre 2010, l'incidence totale étant présentée dans la colonne « Autres » du tableau figurant à la rubrique « Incidence de l'adoption des IFRS sur l'état consolidé de la situation financière au 30 septembre 2010 » :

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)		30 septembre 2010			
		Autres ajustements			
Postes de l'état de la situation financière	note 14.2 d.1	note 14.2 d.2	note 14.2 d.3	Autres	Total
Actifs courants					
Autres actifs financiers courants	-	-	-	496	496
Incidence nette sur les actifs courants	-	-	-	496	496
Actifs non courants					
Immobilisations corporelles :					
Provenant des ICI	-	-	-	(11 957)	(11 957)
Provenant des autres activités	-	-	-	(2 310)	(2 310)
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	32 434	-	-	-	32 434
Goodwill	-	-	-	(565)	(565)
Actif d'impôt différé	-	-	-	91 114	91 114
Actifs financiers non courants	5 819	-	-	11 569	17 388
Incidence nette sur les actifs non courants	38 253	-	-	87 851	126 104
Total de l'incidence sur les actifs	38 253	-	-	88 347	126 600
Passifs courants					
Autres passifs financiers courants	-	-	-	4	4
Incidence nette sur les passifs courants	-	-	-	4	4
Passifs non courants					
Autres passifs financiers non courants	-	(1 528)	-	107	(1 421)
Provisions	-	21 396	-	620	22 016
Passif d'impôt différé	-	-	-	91 114	91 114
Incidence nette sur les passifs non courants	-	19 868	-	91 841	111 709
Capitaux propres					
Autres composantes des capitaux propres	38 253	-	9 292	(3)	47 542
Résultats non distribués	-	(19 902)	(9 292)	(3 495)	(32 689)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	34	-	-	34
Incidence nette sur les capitaux propres	38 253	(19 868)	-	(3 498)	14 887
Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres	38 253	-	-	88 347	126 600

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les ajustements au 30 septembre 2010.

14.2 d.1 Évaluation des titres non cotés

Aux termes des PCGR du Canada, les titres disponibles à la vente qui n'étaient pas négociés sur un marché actif étaient évalués au coût. Aux termes des IFRS, tous les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, à moins qu'il ne soit pas possible de déterminer cette dernière de façon fiable. Au moment du passage aux IFRS, ce changement a eu pour effet d'augmenter les capitaux propres de 38,2 millions \$ au 30 septembre 2010, cette augmentation étant répartie entre les ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût – hausse de 32,4 millions \$ – et les actifs financiers non courants – hausse de 5,8 millions \$.

Après la date de transition, les gains et les pertes sur la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente non négociés sur un marché actif sont comptabilisés dans l'état du résultat global. Lorsque ces actifs financiers disponibles à la vente sont cédés ou jugés comme étant dépréciés, le montant cumulatif des gains et des pertes comptabilisés dans l'état du résultat global est sorti des autres composantes des capitaux propres et reclassé au compte de résultat.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.2 d.2 Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages complémentaires de retraite

Tel qu'il est mentionné dans la section 14.1, la Société a décidé d'adopter l'exemption facultative de l'IFRS 1 et a comptabilisé les pertes actuarielles nettes non amorties de tous ses régimes à prestations définies dans l'état consolidé de la situation financière, c'est-à-dire que la totalité de l'obligation nette au titre des régimes sera constatée au 1^{er} janvier 2010. La Société a aussi adopté l'interprétation IFRIC 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction* (l'« IFRIC 14 »).

Les gains et les pertes actuariels nets sur l'ensemble des régimes à prestations définies de la Société survenant après la date de transition sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les gains actuariels nets comptabilisés dans les autres éléments du résultat global se chiffrent à 2,9 millions \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010. Les pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global se chiffrent à 0,7 million \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010. La reprise du montant calculé selon les PCGR du Canada au titre de l'amortissement des gains actuariels en résultat net s'est établie à 0,8 million \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010 et l'amortissement des pertes actuarielles en résultat net s'est établie à 0,2 million \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010.

14.2 d.3 Écarts de change cumulés sur les établissements à l'étranger

Tel qu'il est mentionné dans la section 14.1, la Société a décidé d'opter pour le reclassement des pertes de change cumulées incluses dans les autres composantes des capitaux propres, au poste « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger », aux résultats non distribués. Le gain ou la perte sur la cession ultérieure d'un établissement à l'étranger ne prend pas en compte les écarts de change survenus avant la date de transition.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.3 Incidence de l'adoption des IFRS sur les comptes consolidés de résultat de la Société pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010 et pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010

Période de trois mois terminée le 30 septembre 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES
MONTANTS PAR ACTION)

	Incidence de la transition aux IFRS				
	PCGR du Canada	IFRIC 12	IAS 31	Reclassements et élimination de consolidation	Autres
		(Note 14.2 a)	(Note 14.2 b)	(Note 14.3 a)	IFRS
Produits par activité :					
Services	491 744	1 893	-	-	493 637
Ensembles	666 121	2 231	-	(57 851)	610 501
O&M	308 187	(146)	-	-	308 041
ICI	141 208	4 528	(47 897)	2 044	100 820
	1 607 260	8 506	(47 897)	(55 807)	1 512 999
Coûts directs liés aux activités	1 259 693	814	(12 825)	(55 807)	1 191 197
Marge brute	347 567	7 692	(35 072)	-	321 802
Frais de vente, généraux et administratifs	133 916	319	(3 547)	426	132 175
Charges financières nettes	-	-	(24 100)	48 297	25 230
Intérêts et taxes sur le capital	47 781	-	-	(47 781)	-
Résultat avant impôt sur le résultat	165 870	7 373	(7 425)	(942)	164 397
Charge d'impôt sur le résultat	36 099	-	(2 558)	(942)	34 826
Participations ne donnant pas le contrôle	1 552	-	-	(1 552)	-
Résultat net pour la période	128 219	7 373	(4 867)	1 552	129 571
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Actionnaires de SNC-Lavalin	128 219	7 416	(4 867)	-	128 062
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(43)	-	1 552	1 509
Résultat net pour la période	128 219	7 373	(4 867)	1 552	129 571
Résultat par action (en \$)					
De base	0,85				0,85
Dilué	0,84				0,84

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES
MONTANTS PAR ACTION)

MONTANTS PAR ACTION)		Incidence de la transition aux IFRS				
	PCGR du Canada	IFRIC 12	IAS 31	Reclassements et élimination de consolidation	Autres	IFRS
		(Note 14.2 a)	(Note 14.2 b)	(Note 14.3 a)		
Produits par activité :						
Services	1 450 556	1 893	-	-	-	1 452 449
Ensembles	1 651 316	6 115	-	(191 204)	-	1 466 227
O&M	947 268	(428)	-	-	-	946 840
ICI	370 402	9 662	(69 356)	5 148	(327)	315 529
	4 419 542	17 242	(69 356)	(186 056)	(327)	4 181 045
Coûts directs liés aux activités	3 485 442	(287)	(24 830)	(186 056)	(5 083)	3 269 186
Marge brute	934 100	17 529	(44 526)	-	4 756	911 859
Frais de vente, généraux et administratifs	414 592	246	(7 397)	877	182	408 500
Charges financières nettes	-	-	(50 095)	128 789	2 919	81 613
Intérêts et taxes sur le capital	126 962	-	-	(126 962)	-	-
Résultat avant impôt sur le résultat	392 546	17 283	12 966	(2 704)	1 655	421 746
Charge d'impôt sur le résultat	86 791	-	(6 227)	(2 704)	4 688	82 548
Participations ne donnant pas le contrôle	7 900	-	-	(7 900)	-	-
Résultat net pour la période	297 855	17 283	19 193	7 900	(3 033)	339 198
Résultat net attribuable aux éléments suivants :						
Actionnaires de SNC-Lavalin	297 855	17 326	19 193	-	(3 033)	331 341
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(43)	-	7 900	-	7 857
Résultat net pour la période	297 855	17 283	19 193	7 900	(3 033)	339 198
Résultat par action (en \$)						
De base	1,97					2,19
Dilué	1,96					2,18

14.3 a. RECLASSEMENTS ET ÉLIMINATION DE CONSOLIDATION

Certains chiffres ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée par la Société au moment du passage aux IFRS, comme l'exige l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin.

Les produits Ensembles entre SNC-Lavalin et AltaLink ont été éliminés sur une base consolidée alors que les profits intra-groupe n'ont pas été éliminés à la consolidation dans la période où ils se produisent, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink avec un tiers, par suite de l'approbation des tarifs. Cette élimination des produits de la catégorie Ensembles n'a pas eu d'incidence sur le résultat net de la Société.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.4. Incidence de l'adoption des IFRS sur les états consolidés du résultat global de la Société pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010 et pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010

Période de trois mois terminée le 30 septembre 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	Incidence de la transition aux IFRS					
	PCGR du Canada	IFRIC 12	IAS 31	Reclassements et élimination de consolidation	Autres	IFRS
		(note 14.2 a)	(note 14.2 b)	(note 14.3 a)		
Résultat net pour la période	128 219	7 373	(4 867)	1 552	(2 706)	129 571
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	14 712	-	-	50	-	14 762
Actifs financiers disponibles à la vente (note 14.2 d.1)	2 308	-	-	400	10 031	12 739
Couvertures de flux de trésorerie	(32 460)	-	25	17 699	(3)	(14 739)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages complémentaires de retraite (note 14.2 d.2)	-	-	-	-	2 942	2 942
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	(27 441)	-	(27 441)
Économie (charge) d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	-	-	-	9 566	(2 235)	7 331
Total des autres éléments du résultat global pour la période	(15 440)	-	25	274	10 735	(4 406)
Total du résultat global pour la période	112 779	7 373	(4 842)	1 826	8 029	125 165
Total du résultat global attribuable aux éléments suivants :						
Actionnaires de SNC-Lavalin	112 779	7 416	(4 842)	-	8 029	123 382
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(43)	-	1 826	-	1 783
Total du résultat global pour la période	112 779	7 373	(4 842)	1 826	8 029	125 165

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	Incidence de la transition aux IFRS					
	PCGR du Canada	IFRIC 12 (note 14.2 a)	IAS 31 (note 14.2 b)	Reclassements et élimination de consolidation (note 14.3 a)	Autres	IFRS
Résultat net pour la période	297 855	17 283	19 193	7 900	(3 033)	339 198
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(18 874)	-	-	(87)	-	(18 961)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 14.2 d.1)	1 410	-	-	243	22 821	24 474
Couvertures de flux de trésorerie	(55 406)	-	75	34 450	(3)	(20 884)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages complémentaires de retraite (note 14.2 d.2)	-	-	-	-	(658)	(658)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	(56 476)	-	(56 476)
Économie (charge) d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	-	-	-	22 445	(2 962)	19 483
Total des autres éléments du résultat global pour la période	(72 870)	-	75	575	19 198	(53 022)
Total du résultat global pour la période	224 985	17 283	19 268	8 475	16 165	286 176
Total du résultat global attribuable aux éléments suivants :						
Actionnaires de SNC-Lavalin	224 985	17 326	19 268	-	16 165	277 744
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(43)	-	8 475	-	8 432
Total du résultat global pour la période	224 985	17 283	19 268	8 475	16 165	286 176

14.5 Incidence de l'adoption des IFRS sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société

PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (IAS 31)

Aux termes des PCGR du Canada, les participations dans des entités contrôlées conjointement étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Conformément aux IFRS, les participations dans des entités contrôlées conjointement sont comptabilisées soit selon la méthode de la mise en équivalence, soit selon la méthode de la consolidation proportionnelle. La Société a décidé de comptabiliser ses participations dans des entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence au moment du passage aux IFRS.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Pour ce qui est du tableau des flux de trésorerie, aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exige que la Société consolide, ligne par ligne, sa quote-part des flux de trésorerie des entités contrôlées conjointement. Par conséquent, l'ajustement des tableaux consolidés des flux de trésorerie correspond à une élimination des flux de trésorerie et des positions de trésorerie que la Société comptabilisait antérieurement selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (IAS 7)

Selon les PCGR du Canada, les intérêts versés et l'impôt sur le résultat payé pris en compte dans l'établissement du résultat net faisaient l'objet d'une présentation distincte dans les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie. Aux termes des IFRS, les intérêts versés et l'impôt sur le résultat payé sont inclus dans le corps même du tableau des flux de trésorerie dans des postes distincts.

14.6 Autres

Selon l'IFRS 1, lorsque l'IFRS 3 n'est pas appliquée rétrospectivement, indépendamment du fait qu'il existe ou non des indications que le goodwill a pu se déprécier, l'émetteur qui applique les IFRS pour la première fois doit appliquer l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, en effectuant le test de dépréciation du goodwill à la date de transition aux IFRS. Par conséquent, la Société a effectué un test de dépréciation de son goodwill à la date de transition et a conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire.



SNC • LAVALIN

www.snclavalin.com

SNC-LAVALIN

455, boul. René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

Canada H2Z 1Z3

Tél. : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795